

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Présents : RUIZ Albert – BERNARD Arnaud – GUILLERMO Sébastien – HAUTOY Jean-Luc – ROSIER Romuald – SAUVAGEOT Odette – VALLY Rose-Line – RAGOT Olivier

Pouvoir(s) : MAUGISSE Willy donne pouvoir à ROSIER Romuald /

Absent : JAQUEMIN Yves

Secrétaire de séance : RAGOT Olivier

La séance débute à 20H30. Le compte rendu du conseil du 20 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) SUPPRESSION REGIES DE RECETTES :

Dans le cadre du rattachement à la commune nouvelle de Bourmont Entre Meuse et Mouzon, le Conseil Municipal par 9 voix pour, décide de supprimer les régies de recettes camping-cars et service de transport à compter du 31 décembre 2018.

2) IMPLANTATION STATION RADIOELECTRIQUE ORANGE:

La société Orange propose d'installer une station radioélectrique afin d'améliorer la couverture réseau de notre commune assorti d'un bail sur 12 ans. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et autorise la société Orange à procéder aux études et demandes préalables nécessaires afin de mener à bien ce projet ; autorise l'implantation de l'antenne sur la parcelle ZH 141 (les Combelles) contre un loyer annuel de 2 000 euros.

3) INDEMNITES DU COMPTABLE PUBLIC :

Le Conseil Municipal, vote par 9 voix, pour l'attribution de l'indemnité de conseil en faveur de Monsieur Dietenbeck, Comptable du Trésor Public de Bourmont, s'élevant à un montant de 259,04 €. et l'indemnité de confection du budget pour un montant de 30.49 €, soit au total 289,53 € brut.

4) REFERENT DEONTOLOGUE CDG 52:

La loi déontologie du 20 avril 2016 a créé un droit pour tout fonctionnaire et agent contractuel de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et principes déontologiques mentionnés par le statut général. C'est pourquoi, le conseil municipal décide d'adhérer à cette mission mise en place par le centre de gestion de la Haute-Marne et approuve la désignation d'un référent déontologue, à savoir, Monsieur DERBOULLES Laurent.

5) FISCALITÉ / EXONERATION CET (contribution économique territoriale):

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, les exonérations suivantes en faveur:

- des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté pour une durée de 3 ans
- des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires en zone de revitalisation rurale ou communes de moins de 2000 habitants pour une durée de 5 ans
- des créations, extensions, reconversions ou reprises d'établissements en zone d'aide à finalité régionale ou zone d'aide à l'investissement des PME

6) DEMANDE DE MONSIEUR SERGE RICHOUX :

Monsieur RICHOUX souhaiterait acquérir un morceau de terrain devant l'ancienne discothèque « Le Crash » de 3m x 100m, étant donné la présence d'une conduite d'eau sur ce terrain, le conseil municipal rejette cette demande par 9 voix contre.

7) MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission d'assistance du conseil départemental en matière de voirie et aménagement du territoire pour un montant de 261,90 € pour l'année 2019.

La séance est levée à 23h00

